

Magazines  
(sans films plastiques)



Caisses carton



Bouteilles  
(avec bouchons)  
d'eau,  
de boissons  
rafraîchissantes,  
de sauces, de lait



Journaux, prospectus



Bidons de lessives,  
produits d'entretien



Briques  
alimentaires

Conserves, bidons,  
barquettes,  
aérosols



Boîte en carton plat



Flacons, produits corporels

## NON ! JE JETTE DANS LE SAC DES DÉCHETS MÉNAGERS

Papier ou carton  
d'emballage  
alimentaire



Films plastiques

Pots de yaourts



Papiers salis  
(ex : serviette)



Barquettes  
polystyrène



Papiers spéciaux  
(ex : calque)



Pots de fleurs

Produits  
toxiques



## à savoir...

- Les sacs verts doivent être conformes aux consignes de tri ci-dessus.
- Pas de changement des jours de ramassage. Des calendriers sont disponibles en mairie ou sur [www.c325.fr](http://www.c325.fr)
- Les ordures traditionnelles sont toujours collectées séparément.
- Les anciens sacs de tri bleus et jaunes sont toujours utilisables sans distinction de couleur, jusqu'à épuisement des stocks.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON  
DE SAINT-SIMON

Pour tout complément d'information,  
appelez **Jean Nicolas CAURA** au **03 23 63 36 51**  
à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon,  
Rue de la Clef des Champs 02440 CLASTRES

